



Recrutement

Comptable principal(e) (H/F) en CDI

Placé(e) sous l'autorité du directeur (par délégation du Président de l'association), il (elle) assure la **comptabilité générale** des activités de l'association (Festival, Concours, Résidence de compositeur) et les **paies des personnels** (permanents et temporaires dont intermittents du spectacle).

INFORMATIONS GENERALES

Poste en CDI à **temps complet** basé à Besançon au bureau du Festival.

Profil souhaité

- Titulaire d'un diplôme de comptabilité ou possédant les connaissances équivalentes
- Minimum 3 ans d'expérience, si possible dans le milieu culturel,
- Maîtrise des logiciels de bureautique (Word, Excel...), de comptabilité (si possible CEGID), et de paie (si possible GHS)
- Disponibilité, autonomie et grande rigueur dans l'accomplissement des missions confiées, respect de la confidentialité

Cadre d'emploi

Salaire : référence groupe 5 de la Convention (CCNEAC), échelon suivant expérience, sur douze mois.

Temps de travail annualisé avec modulation du temps de travail selon accords d'entreprise et convention collective (période haute de septembre à décembre avec maximum 48h hebdomadaires).

Salaire lissé sur l'ensemble de l'année (montant fixe mensuel).

Possibilité de chèques restaurant.

Date limite de candidature : 30 mai 2018

Prise de fonction : 6 ou 13 août 2018

Condition de recrutement

Lettre de motivation et CV à adresser à Jean-Michel Mathé, Directeur du Festival

De préférence par courriel : jmthe@festival-besancon.com

sinon par courrier : Festival de musique, 2 rue Morand, 25000 Besançon

Un entretien sera organisé début juin à Besançon avec les candidat(e)s sélectionné(e)s.

Une période de tuilage de trois semaines avec la comptable actuelle est prévue début août 2018 (à préciser). Si nécessaire, des périodes de formation complémentaires pourront être organisées.

FICHE DE POSTE DETAILLEE

Comptable principal(e)

- Imputation des comptes, passation des écritures comptables, rapprochement bancaire, imputation des comptes analytiques, révision des comptes ;
- vers novembre chaque année, établissement d'une situation intermédiaire ;
- vers mars, établissement du bilan comptable, en collaboration avec l'expert-comptable missionné par l'association, et établissement d'un compte de résultat analytique simplifié ;
- utilisation, mise à jour et paramétrage des logiciels de comptabilité (quadra – CEGID) et de paie (Spaietacle – GHS), déclarations préalables à l'embauche, édition des fiches de salaires et documents annexes le cas échéant (attestation Assedic..), règlement des paies (virements), récapitulatifs annuels et trimestriels des salaires ;
- en lien avec le directeur, établissement des contrats des personnels intermittents (billetterie, personnel technique) ;
- déclarations sociales et fiscales (mensuelles et trimestrielles) ;
- tenue et suivi de la trésorerie, responsabilité de la caisse ;
- facturations diverses, suivi des règlements (espèces, chèques, virements, cartes bancaires...);
- suivi, vérification des encaissements des ventes de billetterie, en lien avec la responsable de la billetterie, enregistrement en comptabilité ;
- vérification des budgets « technique », « communication », « artistique », « structure »
- émission et/ou contrôle des reçus fiscaux mécénat entreprises ;
- paiements des factures, établissement des chèques et virements sous la responsabilité du directeur, par délégation du président et/ou du trésorier, suivi et contrôle des comptes fournisseurs ;
- en fin d'année, contrôle des paies, des bases et des cotisations, récapitulatif des caisses ;
- classement, archivage, sauvegarde des informations comptables, bancaires et fiscales.

L'ensemble des salariés participe au fonctionnement quotidien du bureau : accueil des visiteurs, standard téléphonique, courrier entrant et sortant, petites courses, classement et rangement, etc.



DESCRIPTION DE LA STRUCTURE

Créé en 1948, le Festival de Besançon compte parmi les plus anciens et les plus prestigieux festivals de musique en France. Ouvert aux récitals et à la musique de chambre, c'est toutefois le répertoire symphonique qui a le plus marqué son histoire. Cette image s'est renforcée en 1951 avec la création du Concours international de jeunes chefs d'orchestre, qui s'est rapidement imposé comme la plus prestigieuse manifestation de sa catégorie ; il est biennal et organisé les années impaires.

Le Festival est aussi depuis ses origines un acteur essentiel de la création et de la diffusion de la musique contemporaine. Il développe un ambitieux projet de résidence de compositeur en Franche-Comté avec le soutien de nombreux partenaires locaux. Le Festival poursuit également une démarche volontariste d'ouverture au public le plus large.

www.festival-besancon.com

Le Festival est administré par une association loi 1901 avec un conseil d'administration de 18 membres dont 9 représentants des principales collectivités publiques partenaires (Région Bourgogne – Franche-Comté, Ville de Besançon, Département du Doubs...).

L'équipe d'organisation est composée de cinq salariés permanents renforcée d'emplois temporaires (CDD, intermittents) et d'une cinquantaine de bénévoles pendant le Festival en septembre.

Budget annuel : 1 à 1,2 millions d'euros

Le Festival de musique de Besançon Franche-Comté est membre de France Festivals (Fédération française des festivals internationaux de musique), dont il est également membre fondateur, de la Fédération mondiale des concours internationaux de musique (FMCIM) et du Syndicat national des scènes publiques (SNSP).

